

#COVID19

L'ensemble du territoire est placé en état d'urgence sanitaire

Dès samedi :

- Toutes les fêtes privées seront interdites
- Tous les restaurants devront appliquer un protocole sanitaire renforcé
- La règle d'un siège sur deux devra s'appliquer dans tous les lieux où l'on est assis
- Le nombre de visiteurs sera régulé dans les lieux où l'on circule debout (centres commerciaux, musées, etc.)
- Le télétravail sera renforcé



Retrouvez toutes ces informations sur la Page Facebook de la Préfecture du Gers.